

Bulletin Média Avenir Suisse: Les coûts de la santé dans une société vieillissante

Embargo: Mercredi, le 28 septembre 05, 10 h

Bulletin Média

«LES COÛTS DE LA SANTÉ DANS UNE SOCIÉTÉ
VIEILLISSANTE»

Ce n'est pas le vieillissement de la population qui fait exploser les coûts de la santé, mais un système qui incite à trop dépenser

Embargo: Mercredi, le 28 septembre 05, 10.00 H

Embargo: Mercredi, le 28 septembre 05, 10 h

Dans une société vieillissante, l'augmentation des coûts de la santé doit être freinée

La nouvelle publication d'Avenir Suisse esquisse des solutions

Dans le système de santé actuel, les moins de 60 ans assument à hauteur de 4 milliards de francs par an les coûts occasionnés par les plus de 60 ans. Sans aucune intervention du politique, ce report de charges des personnes âgées vers les jeunes atteindra la somme de 10 milliards de francs par an en 2030. Une telle évolution doit être endiguée pour éviter que la solidarité entre générations ne s'affaiblisse. Dans la nouvelle publication intitulée « Les coûts de la santé dans une société vieillissante », Avenir Suisse plaide pour des réformes allant dans le sens d'une répartition équitable des coûts de la santé entre générations.

Zurich/Berne, le 28 septembre 2005. – Un nombre croissant de personnes atteignent un âge de plus en plus avancé. En parallèle à cette augmentation de l'espérance de vie, le taux de naissances diminue creusant progressivement un écart de plus en plus important entre les générations. Aujourd'hui déjà, on observe un report de charges de 4 milliards de francs environ des plus de 60 ans vers les moins de 60 ans. A lui seul, l'impact du vieillissement, portera ce montant à 6 milliards de francs en 2030. Ce sont deux milliards de francs supplémentaires dont les jeunes seront un jour ponctionnés afin de financer les prestations consommées par les personnes âgées.

A l'avenir, il y aura proportionnellement toujours plus de personnes âgées. Prise isolément, cette réalité ne conduit pas encore le système de santé suisse dans l'impasse. Cependant, l'impact du vieillissement affectera *notre système*. Dans sa configuration actuelle, l'assurance obligatoire ne propose pratiquement aucune mesure encourageant une consommation économe des prestations de santé ou moins onéreuses. A cela vient s'ajouter les charges engendrées par les progrès technologiques de la médecine. Tous ces facteurs augmentent les coûts de la santé de manière encore plus marquée chez les personnes âgées, comme le démontrent les statistiques. Conséquence : si le système de santé actuel n'est pas corrigé, le montant que les jeunes générations devront déboursier pour les aînés augmentera de 4 milliards supplémentaires. Si l'on y ajoute l'impact purement démographique,

Embargo: Mercredi, le 28 septembre 05, 10 h

cela représente au total un report de charges de l'ordre de 10 milliards de francs en 2030.

Des réformes courageuses sont indispensables

La nouvelle publication d'Avenir Suisse, intitulée « Les coûts de la santé dans une société vieillissante », met explicitement en garde contre une évolution susceptible de remettre en question la solidarité entre les générations. Par ailleurs, les faiblesses du système devraient être corrigés. Dans l'idéal, il faudrait réussir à faire en sorte que seul le vieillissement naturel de la population influe sur les coûts de la santé.

Selon Lukas Steinmann (Avenir Suisse) et Harry Telser (Plaut Economics), les auteurs de l'étude, il est nécessaire que les réformes intègrent une participation plus importante des aînés aux coûts qu'ils engendrent. Plusieurs mesures peuvent être envisagées :

- Les primes de l'assurance-maladie pourraient être échelonnées en fonction de l'âge.
- Les contributions individuelles (franchise, participation aux frais) pourraient augmenter avec l'âge.
- Un système de bonus ou *managed-care* devraient constituer une alternative intéressante aussi pour les personnes les plus exposées aux risques de maladie, en particulier les personnes âgées, par des rabais de primes plus importants.

L'augmentation prévisible des coûts de la santé en Suisse en raison de l'effet du vieillissement conjugué aux défauts de notre système, nécessite également d'autres réformes, sans lien direct avec l'âge, qui ont été systématiquement renvoyées par la politique. On en mentionnera trois:

- La suppression de l'obligation de contracter avec les médecins et les hôpitaux.
- Le passage à un système moniste de financement des hôpitaux.
- La suppression des principes de territorialité cantonaux et nationaux dans le domaine de la santé.

Embargo: Mercredi, le 28 septembre 05, 10 h

En outre, même si ce n'est guère populaire, il faut peut être aussi évoquer la possibilité de réduire le catalogue de prestations pour nos aînés. En effet, aujourd'hui déjà, l'augmentation des coûts de la santé a atteint une telle cote d'alerte, qu'il serait totalement irresponsable de la laisser s'accélérer plus encore. La politique doit placer toutes les générations face à leurs responsabilités ; c'est la seule manière d'assurer la pérennité du système de santé suisse. Ce qui ne signifie pas qu'il faille abandonner le principe d'une assurance-maladie sociale. Il convient bien entendu de garantir qu'à l'avenir aussi les personnes âgées pourront toujours accéder aux soins médicaux de base.

Le temps presse

Il n'est pas trop tard pour ramener à une dimension supportable les reports de charges dans l'assurance-maladie obligatoire. Mais le temps presse, d'autant plus que le vieillissement de la population modifie les rapports de forces politiques en faveur des aînés. Si aucune réforme ambitieuse n'est menée, la solidarité entre les générations s'affaiblira dans le domaine de la santé aussi, ce qui pourrait entraîner des conséquences pour le moins imprévisibles sur les assurances sociales, mais aussi sur la cohésion sociale.

Conférence de presse :

mercredi, le 28 septembre, 10 h, Kornhausforum, Berne.

Publication :

«Gesundheitskosten in der alternden Gesellschaft – Weshalb nicht die Zunahme älterer Menschen, sondern falsche Anreize das Gesundheitswesen unter Druck setzen», de Lukas Steinmann et Harry Telser. Un livre d'Avenir Suisse publié aux éditions NZZ, Zurich 2005. ISBN 3-03823-207-6, 155x223, 192 p., CHF 44.

Personne de contact :

Dr. Lukas Steinmann, Tel. 01 445 90 15, email: lukas.steinmann@avenir-suisse.ch